

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Dominique**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Dominique, tenue le 3 décembre 2013, à 20 h, à la salle du Conseil, soit au 467, rue Deslandes, à Saint-Dominique.

Sont présents les conseillers :

Hugo Mc Dermott, Jacques Demers, Marie-Josée Beauregard, Jean-François Morin, Lise Bachand, Vincent Perron.

Formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Diane G. Bélanger.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE :

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-180 :

Il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Parole au public et période de questions
4. CONSEIL :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 12 novembre 2013.
 - 4.2 Adoption des comptes à payer
 - 4.3 Nomination du délégué substitut à la Régie des déchets
 - 4.4 Autorisation de dépenses / formation aux nouveaux élus
 - 4.5 Service administratif : Inscription facture "Mauvaise créance"
 - 4.6 Service administratif : Assurances collectives - 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014
 - 4.7 Service administratif : Mutuelle des Municipalités du Québec – Renouvellement de la police d'assurances 2014
 - 4.8 Service administratif : Québec municipal – Adhésion 2014
 - 4.9 Service administratif : Fédération Québécoise des Municipalités – Adhésion 2014
 - 4.10 Service administratif : Corporation informatique de Bellechasse – Soutien technique 2014
 - 4.11 Entretien ménager des bâtiments municipaux pour l'année 2014
 - 4.12 Administration : Calendrier des séances du conseil 2014
 - 4.13 Administration- Souper de Noël
 - 4.14 Révision de la résolution / dossier rue Deslandes
 - 4.15 Service voirie : Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal
 - 4.16 Service voirie : luminaires parc des Prés
 - 4.17 Service voirie : route Martel
 - 4.18 Service des incendies – Achats divers
 - 4.19 Service des incendies- vente camion 1995
 - 4.20 Service des loisirs- personnel de surveillance et entretien de la patinoire

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

- 4.21 Dossier promoteur rang 7
- 5. LÉGISLATION :
- 5.1 Avis de motion - Règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs pour 2014
- 6. SERVICE DE L'AQUEDUC :
- 6.1 Rapport du service
- 7. SERVICE DE L'URBANISME :
- 7.1 Rapport du service
- 8. SERVICE TECHNIQUE :
- 8.1 Rapport du service
- 9. CORRESPONDANCE :
- 9.1 Sommaire de la correspondance
- 10. Divers
- 10.1 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
- 10.2 Dépôt du rapport de dépenses des candidats
- 10.3 États des revenus et dépenses au 30 novembre 2013
- 11. Levée de la session

3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS :

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

4. CONSEIL :

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

- Séance ordinaire du 12 novembre 2013, à 20 h

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-181 :

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Demers, appuyé par la conseillère Marie-Josée Beauregard et résolu que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2013, à 20 h, tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

4.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-182 :

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Hugo Mc Dermott et résolu que la liste des comptes à payer au 3 décembre 2013 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

• Salaire des élus et des employés municipaux (45 à 47) :	26 672.60 \$
• Chèques C0006671 à C0006716 :	120 679.35 \$
• Chèques manuels M0007097 à M0007099 7087 à 7796 :	288.89 \$
• Paiements Accès D L1300150 à L1300161 :	13 178.08 \$
Total des dépenses:	160 818.92 \$

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

4.3 NOMINATION DU DÉLÉGUÉ SUBSTITUT À LA RÉGIE DES DÉCHETS :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-183 :

Il est proposé par le conseiller Hugo Mc Dermott, appuyé par la conseillère Marie-Josée Beaugard et résolu unanimement de nommer le conseiller Jean-François Morin délégué substitut à siéger pour et au nom de la municipalité Saint-Dominique à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

4.4 AUTORISATION DE DÉPENSES/ FORMATION AUX NOUVEAUX ÉLUS :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-184 :

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux élus ont l'obligation de suivre la formation en éthique;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités offre la formation en début d'année 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu unanimement d'inscrire les trois nouveaux élus à deux formations soit l'éthique et responsabilités et rôle des élus et d'en autoriser la dépense y découlant, 741.59 \$ et 914.05 \$ taxes incluses ainsi que les frais de déplacements.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le budget de fonctionnement 2014 au poste 02-110-00-454.

4.5 SERVICE ADMINISTRATIF : INSCRIPTION FACTURE MAUVAISE CRÉANCE :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-185 :

Il est proposé par le conseiller Jacques Demers, appuyé par la conseillère Marie-Josée Beaugard et résolu de transférer aux mauvaises créances la facture suivante :

- Facture numéro CRF1200684 au montant de 4805.99 \$

4.6 SERVICE ADMINISTRATIF : ASSURANCES COLLECTIVES 2014 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-186 :

CONSIDÉRANT QUE le contrat des assurances collectives vient à échéance le 31 décembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Hugo Mc Dermott et résolu de renouveler avec Desjardins Sécurité financière, les assurances collectives pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront intégrées aux différents postes budgétaires à même le budget de fonctionnement 2014.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**4.7 SERVICE ADMINISTRATIF : MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS-
ASSURANCE 2014 :**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-187 :

CONSIDÉRANT QUE les assurances de la municipalité viennent à échéance le 31 décembre 2013 et qu'il y a lieu de renouveler celles-ci;

CONSIDÉRANT le renouvellement reçu à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu de renouveler les assurances de la municipalité auprès de La Mutuelle des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront intégrées aux différents postes budgétaires à même le budget de fonctionnement 2014.

4.8 SERVICE ADMINISTRATIF : QUÉBEC MUNICIPAL-ADHÉSION 2014 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-188 :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est abonnée au portail internet de Québec Municipal et que cet abonnement est renouvelé annuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Mc Dermott, appuyé par la conseillère Marie-Josée Beauregard et résolu de renouveler l'abonnement à Québec Municipal pour un montant de 275 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses à même le poste budgétaire 02-130-00-494 de 2014.

**4.9 SERVICE ADMINISTRATIF : FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS ADHÉSION 2014 :**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-189 :

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion de la municipalité pour l'année 2014, auprès de la Fédération Québécoise des Municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Mc Dermott, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu de renouveler l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2014, au montant de 2 085.21 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses à même le poste budgétaire 02-110-00-494 de 2014.

**4.10 SERVICE ADMINISTRATIF : CORPORATION INFORMATIQUE
BELLECHASSE- SOUTIEN TECHNIQUE 2014 :**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-190 :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique utilise le logiciel de gestion municipal CIB et qu'il faut renouveler le contrat de service à tous les ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu de renouveler le contrat de service selon l'option

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

régulière offerte par CIB pour l'exercice financier 2014, ainsi que l'achat du module de gestion des immobilisations pour un montant total de 6 065 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses à même les postes budgétaires 02-130-00-414 et 02-610-00-414 du budget 2014.

4.11 ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS-CONTRAT 2014 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-191 :

CONSIDÉRANT QUE l'entretien ménager des bâtiments municipaux est effectué par l'entreprise "À votre Service enr. ", et ce, à notre grande satisfaction;

CONSIDÉRANT QUE cette entreprise est disposée à continuer d'offrir ses services pour l'année 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Demers, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu de mandater "À votre Service enr. ", le tout tel que mentionné à l'offre de service pour 2014.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses au budget de fonctionnement 2014

4.12 ADMINISTRATION : CALENDRIER DES SÉANCES 2014 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-192 :

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Vincent Perron, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2014, qui se tiendront le mardi et qui débuteront à 20 h:

- 14 janvier 2014
- 4 février 2014
- 4 mars 2014
- 1 avril 2014
- 6 mai 2014
- 3 juin 2014
- 8 juillet 2014
- 19 août 2014
- 2 septembre 2014
- 7 octobre 2014
- 4 novembre 2014
- 2 décembre 2014

4.13 ADMINISTRATION : SOUPER DE NOËL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-193 :

Il est proposé par le conseiller Hugo Mc Dermott, appuyé par le conseiller Jacques Demers et résolu que soit tenu un souper de Noël pour les membres du Conseil et les employés municipaux.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

Qu'un budget approximatif de 2000 \$ est réservé pour cette activité.

Que les sommes nécessaires pour donner application sont disponibles à même le poste budgétaire 02-110-00-493.

4.14 RÉVISION DE LA RÉOLUTION / DOSSIER RUE DESLANDES :

RÉSOLUTION NUMÉRO : 2013-194 :

CONSIDÉRANT QUE suite à la rencontre du 25 septembre 2013 en présence des résidents de la rue Deslandes, des représentants de la Sûreté du Québec, de l'école de la Rocade et de la municipalité, il a été entendu de procéder à la mise en place d'éléments incitatifs de sécurité avant d'exécuter la résolution 2013-150 :

CONSIDÉRANT QU'à cette réunion la Commission Scolaire et l'école de la Rocade nous ont informé que les écoliers peuvent se rendre dans la cour d'école dès 7 h 25 et ce sans surveillance, ce qui a pour conséquence d'éviter un attroupement d'écoliers à l'intersection de la rue Deslandes et Principale;

CONSIDÉRANT QU'un document explicatif a été transmis aux parents et aux citoyens sur la mise en place des éléments incitatifs à compter du 7 octobre par le comité de sensibilisation;

CONSIDÉRANT QU'une réunion de suivi a été tenue le 20 novembre 2013, en présence des intervenants afin de procéder à une recommandation pour la rue Deslandes;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation des intervenants est à l'effet de maintenir les éléments incitatifs de sécurité en place depuis le 7 octobre 2013, et de laisser la circulation de la rue Deslandes à double sens et ce en autant que les comportements sécuritaires se maintiennent efficacement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Demers, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu d'approuver la recommandation ci-haut mentionnée, le tout conditionnel au maintien de la sécurité de circulation de la rue Deslandes.

4.15 SERVICE VOIRIE : SUBVENTION-AIDE À L'AMÉLIORATION RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-195 :

CONSIDÉRANT la correspondance du ministre délégué aux Transports concernant l'octroi d'une subvention au montant maximal de 11 000 \$ relativement au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Mc Dermott, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés pour un montant subventionné de 11 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

4.16 SERVICE VOIRIE : LUMINAIRES PARC des PRÉS :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-196 :

CONSIDÉRANT QUE le parc des Prés permet l'accès du développement domiciliaire à la rue Principale et que l'éclairage est requis;

CONSIDÉRANT l'estimé fourni par Vision Solaire Inc. pour la fourniture de deux luminaires au del, marque luxosol avec gradation et détection de mouvement;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de ce type de luminaire ne nécessite aucun câblage et raccordement électrique;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'installation permet d'économiser les frais mensuels de consommation d'électricité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Demers, appuyé par le conseiller Hugo Mc Dermott et résolu unanimement d'autoriser l'achat et l'installation de deux luminaires Luxosol de Vision Solaire Inc. (1368 \$) chacun et 2 poteaux aluminium de Soudure Maskoutaine (520 \$) chacun et d'en accepter la dépense y découlant.

Que les sommes nécessaires pour donner application sont disponibles à même le poste budgétaire 02-701-20-521

4.17 SERVICE VOIRIE : ACHAT PARTIE ROUTE MARTEL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-197 :

CONSIDÉRANT QUE suite à la nouvelle inscription des rues et rangs de la municipalité au rôle d'évaluation, il a été constaté que le titre de propriété du lot 2 211 440 / partie de la route Martel est demeuré à la Corporation du comté de Bagot maintenant la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains est disposée à régulariser cette situation en cédant à la Municipalité Saint-Dominique ce lot 2 211 440;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu unanimement d'accepter la cession du lot 2 211 440 par la MRC des Maskoutains pour la somme de 1 \$.

Que la municipalité de Saint-Dominique mandate le notaire David Saint-Pierre à procéder au contrat requis. D'autoriser le maire et la directrice générale secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité Saint-Dominique les documents y découlant.

Que les sommes nécessaires pour donner application sont disponibles à même le poste budgétaire 02-130-00-419.

4.18 SERVICE DES INCENDIES- ACHATS DIVERS :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-198 :

CONSIDÉRANT la demande de la direction du service des incendies pour différents achats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Vincent Perron, appuyé par le conseiller Jacques Demers et résolu d'autoriser les achats suivants :

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

Educ Expert :	Frais de formation Pompier 11 Benoit Chicoine, Eric Bilodeau	3529.73 \$
Meubles Bernard Tanguay	frigidaire 17pi ³	769.00 \$ taxes incluses
Antonio Moreau Ltée	25 manteaux, 50 chandails et montage	2995.00 \$ + taxes

Que les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles au budget de fonctionnement 2014 et au poste budgétaire 02-220-00527, 02-220-00-650 en 2013.

4.19 SERVICE DES INCENDIES- VENTE CAMION INCENDIE 1995 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-199 :

CONSIDÉRANT les deux appels d'offres de la vente par soumission publique du camion incendie 1995;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture, deux soumissions ont été déposées :
Automobile S. Therrien : 4679 \$ et Équipement d'incendie Levasseur : 2000 \$

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est réservée le droit de refuser toute soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Hugo Mc Dermott, et résolu de rejeter les deux offres reçues.

De procéder à un nouvel appel d'offres sur le site « Centre de services partagés du Québec » jusqu'au 8 janvier 2014.

4.20 SERVICE DES LOISIRS : PERSONNEL DE SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DE LA PATINOIRE :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-200 :

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi- entretien / patinoire parue dans le Dominiquois;

CONSIDÉRANT les offres reçues et la recommandation des responsables du service de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu unanimement de procéder à l'engagement de Messieurs Yves Saint-Jean, David Labrecque et Isabelle Chicoine à titre de surveillant au taux de 12,50 \$/hre, de Messieurs David Labrecque, Jean-Raphaël Michaud et Jonathan Desmarais à titre de préposé à l'entretien au taux de 15 \$/hre sous la supervision de Martin Lemieux.

Que les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles au budget de fonctionnement 2014 et au poste budgétaire 02-701-30-141ET 02-701-30-142.

4.21 DOSSIER- PROMOTEUR 7^E RANG :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-201 :

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Beauregard, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu de transmettre une lettre au promoteur et propriétaire du lot 2 210 959 en référence aux avis émis de l'inspecteur en bâtiment sur les nombreux plan-projet déposés et à la résolution par laquelle la municipalité a déjà pris position.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

5. LÉGISLATION :

5.1 AVIS DE MOTION- RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX ET LES TARIFS 2014 :

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-François Morin que sera adopté, lors d'une séance ultérieure, un règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs pour 2014.

En vertu de l'article 445 du Code municipal, une dispense de lecture est demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis par la Loi.

6. SERVICE DE L'AQUEDUC :

6.1 RAPPORT DU SERVICE DE L'AQUEDUC :

Le rapport mensuel d'exploitation du mois d'octobre 2013, tel que préparé par Aquatech, est déposé au Conseil.

7. SERVICE DE L'URBANISME :

7.1 RAPPORT DU SERVICE :

La compilation du mois de novembre 2013 est déposée au Conseil.

8. SERVICE TECHNIQUE :

8.1 RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES :

Le rapport du mois de novembre 2013 est déposé au Conseil.

9. CORRESPONDANCE :

9.1 SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE :

Le sommaire de la correspondance du mois de novembre 2013 est déposé au Conseil.

10. DIVERS :

10.1 Dépôt de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, les membres du Conseil doivent déposer une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires dans les immeubles situés sur les territoires de la municipalité locale et de la municipalité régionale de comté des Maskoutains.

La directrice générale confirme la réception et dépose les déclarations reçues en date du 3 décembre 2013 :

Robert Houle, Hugo Mc Dermott, Jacques Demers, Marie-Josée Beaugard, Jean-François Morin, Lise Bachand, Vincent Perron.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

10.2 Dépôt de rapport de dépenses de candidats à l'élection 2013

Conformément à l'article 513.0.1 de la loi sur les élections et référendums, tous les candidats doivent déposer avant le 1^{er} février 2014, un rapport sur la divulgation de certaines contributions électorales.

La directrice générale confirme la réception et dépose les rapports reçus en date du 3 décembre 2013 de Stéphane Pincince, Michel Coolidge, Marie-Josée Beauregard, Normand Blais, Hugo Mc Dermott, Jacques Demers, Jean-François Morin, Vincent Perron.

10-3 États des revenus & dépenses au 30 novembre 2013 :

EN vertu de l'article 176.4 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité depuis le début de l'exercice financier jusqu'au 30 novembre 2013.

11. LEVÉE DE LA SESSION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-202 :

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Jacques Demers et résolu de lever cette séance à 20 h 40.

Robert Houle
Maire

Diane G. Bélanger
Directrice générale, secrétaire-trésorière
par intérim